



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL DEI
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI

Section française
21 rue Hoche
93 500 - Pantin
06 70 14 86 31

Paris, le 13 juin 2006

Le Secrétaire général
Bernard DEFRANCE

M. Jacques CHIRAC
Président de la République
Palais de l'Elysée
75 008 - Paris

Objet : Nomination du Défenseur des Enfants

Monsieur le Président,

Le mandat de Madame Claire Brisset aux fonctions de Défenseur des enfants s'est achevé il y a maintenant plus d'un mois. Nous sommes préoccupés de constater que son successeur n'est pas encore nommé.

En tant que garant des engagements internationaux de la France, et tout particulièrement de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, vous n'ignorez pas que le Comité des experts chargé du contrôle de l'application de la Convention a, dans sa deuxième observation générale en novembre 2002, mis en avant le rôle essentiel d'institutions telles que le Défenseur des enfants dans la protection et la promotion des droits de l'enfant.

Ce même comité n'a d'ailleurs pas manqué, dans l'examen du dernier rapport présenté par le gouvernement français en 2004, de saluer très positivement la loi du 6 mars 2000 instituant un Défenseur des enfants au chapitre des progrès accomplis par la France. Il serait donc regrettable qu'à l'occasion du prochain rapport qui doit être présenté en 2007, le comité soit amené à inscrire en négatif, au titre de ses préoccupations, la vacance prolongée de ce poste dans une période où se décident de nombreuses mesures et modifications législatives ayant un impact important sur la vie des enfants.

Par ailleurs, en tant qu'ONG ayant pour vocation officiellement reconnue par l'ONU de veiller à la promotion et l'application de la Convention, DEI-France est tout naturellement amenée à travailler en collaboration avec le Défenseur des enfants. Nous déplorons actuellement d'être privés de cet interlocuteur essentiel. Nous vous prions donc instamment de veiller à ce que le successeur de Madame Brisset soit nommé sans tarder : il en va de l'intérêt "supérieur" des enfants de France.

Sachant que la cause des enfants vous est personnellement chère, nous espérons que notre appel sera entendu et vous assurons, Monsieur le Président, de notre haute considération.

Bernard DEFRANCE